



Notre région à 2030

SRADDT

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

ANNEXE 1

Déroulé de la révision du SRADDT

Document adopté 26 juin 2015

regionpaca.fr

Région



2030.regionpaca.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

POURQUOI REVISER : LE SRADT DE 2006, APPORTS ET NECESSITE DE LE REVISER	4
.....	
Le schéma de 2006 : un premier cadre de référence pour les politiques publiques locales	4
.....	
<i>Le SRADT 2006 : des principes toujours porteurs, mais des limites à dépasser</i>	4
<i>Crises mondiales et évolutions régionales ont motivé une révision rapide</i>	5
<i>Des lignes directrices et une méthode pour y répondre</i>	6
<i>Une méthode de révision intégrant les acteurs et croisant les domaines</i>	6
<i>Des enjeux traduits par quatre paris d'aménagement</i>	7
COMMENT REVISER : LE DEROULE, UNE DEMARCHE POUR UN DOCUMENT CO-CONSTRUIT.	8
.....	
Les instances du processus de révision.	8
.....	
<i>Le Comité de Pilotage Partenarial</i>	8
<i>Un conseil scientifique spécifique.</i>	8
<i>Place du CESER et de la société civile</i>	9
<i>Le site internet dédié</i>	10
La « Saison 1 » : La construction du diagnostic partagé avec les acteurs.	10
.....	
<i>Les « Rendez-Vous » du SRADDT</i>	10
<i>Les ateliers territoriaux</i>	11
<i>Les manifestations labellisées « SRADDT - Notre région à 2030 »</i>	11
<i>L'accès aux documents et les contributions</i>	12
La « Saison 2 » : La construction itérative des orientations stratégiques	12
.....	
<i>Les Rendez-vous territoriaux</i>	12
<i>Les ateliers d'opérationnalité</i>	13
<i>L'Avant-projet de Charte</i>	15
La « Saison 3 » : L'opérationnalité, penser la mise en œuvre	15
.....	
<i>Les contributions des collectivités, organismes et établissements publics</i>	15
<i>Les rencontres avec les départements</i>	16
<i>Les ateliers de territorialisation infrarégionale</i>	16
Le Processus d'approbation	16
.....	
<i>La consultation des personnes associées</i>	16
<i>L'évaluation environnementale</i>	17
<i>La mise à disposition du public</i>	18
LA COMPOSITION DES INSTANCES SPECIFIQUES DU SRADDT	20
.....	
LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE.....	20
LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	24
LISTE DES CONTRIBUTIONS REÇUES des personnes associées.....	25
LISTE DES AVIS REÇUS des personnes consultées.....	26

POURQUOI REVISER : LE SRADT DE 2006, APPORTS ET NECESSITE DE LE REVISER

Le schéma de 2006 : un premier cadre de référence pour les politiques publiques locales

Approuvé en novembre 2006, le SRADT a servi de guide à l'élaboration du Projet Stratégique Régional, à la négociation du contrat de projet et des programmes européens.

Il a pu servir de cadre aux schémas sectoriels élaborés à sa suite : Schéma Régional de Développement Economique, Schéma Régional du Tourisme, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il a aussi mis en évidence des enjeux majeurs pour la région qui ont conduit à définir des stratégies malgré l'absence de cadre réglementaire, comme le Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE).

Enfin, dans le prolongement de la réflexion menée par la Région pour l'élaboration des SCoT en 2005, le schéma a permis de mettre en place un cadre de référence pour le soutien financier à l'ingénierie SCoT.

Le SRADT 2006 : des principes toujours porteurs, mais des limites à dépasser

La charte d'aménagement de 2006 reposait sur quatre principes fondateurs :

- ✓ l'ouverture et le rayonnement de la région au niveau mondial et européen,
- ✓ la recherche d'une solidarité sociale et territoriale,
- ✓ une dynamique de développement durable,
- ✓ une démarche participative.

Et répondait à sept grands enjeux :

- ✓ gérer l'attractivité du territoire tout en préservant le cadre de vie,
- ✓ concilier valorisation des espaces et protection de l'environnement,
- ✓ favoriser le développement économique dans une dynamique de développement durable,
- ✓ favoriser les transports publics et organiser la mobilité,
- ✓ accompagner le développement solidaire et favoriser les dynamiques d'innovation,
- ✓ maîtriser les conflits d'usage et la pression foncière,
- ✓ accompagner le renouvellement urbain.

Ces principes et ces enjeux ont servi de fil conducteur pour l'élaboration des politiques publiques régionales et les documents stratégiques élaborés depuis 2006, notamment le contrat de projet 2007-2013. Ils restent valables en tant qu'axe de devenir du territoire régional.

Néanmoins, il s'est révélé d'une opérationnalité limitée pour des applications territoriales, rendues nécessaires par la construction progressive des projets de territoires à des échelles spatiales

auxquelles ce premier schéma n'avait pu être décliné. L'expression d'un dire régional territorialisé, en amont des projets, a souvent été ressenti comme faisant défaut, et ceci d'autant plus que les périmètres d'analyse du schéma de 2006 tels les « Moyens Pays » par exemple, ont été mis en cause dans la mesure où ils auraient contribué à masquer les influences urbaines et métropolitaines sur ces espaces.

La question des changements climatiques n'avait pas été à l'époque prise en compte sous l'angle des émissions de gaz à effets de serre, le réchauffement climatique étant encore objet de débat. Néanmoins la question des émissions de polluants avait été traitée à travers la question de la qualité de l'air et de la santé publique.

Crises mondiales et évolutions régionales ont motivé une révision rapide

Des crises et des évolutions conjoncturelles, sont apparues, très rapidement après l'adoption du schéma de 2006, et cette concomitance explique la décision de mettre en révision rapidement le SRADT : trois ans après son adoption (1^{ère} délibération en juillet 2009), mais néanmoins dix ans après le lancement du processus d'élaboration de ce premier schéma régional.

Ces crises et ces évolutions étaient d'abord nationales ou mondiales. La crise mondiale de 2008, d'abord financière et immobilière, puis économique a fortement impacté le territoire régional et il était nécessaire de se saisir des questions posées au niveau régional, sans se limiter à accompagner les mesures d'urgence prises aux niveaux national et européen. La prise de conscience des changements climatiques et de leurs impacts territoriaux s'est amplifiée, confortée par des études territoriales, qui ont permis d'appréhender au niveau régional certains impacts et d'identifier des pistes pour agir.

Des évolutions régionales ont aussi conduit à réinterroger le schéma, notamment la publication des résultats du recensement qui a mis en évidence une attractivité démographique de Provence Alpes Côte-d'Azur bien plus élevée que celle envisagée dans le diagnostic du schéma de 2006.

Alors qu'un processus de révision avait été lancé en 2009, le contexte législatif a de nouveau été profondément modifié par les réformes territoriales et fiscales de 2010, par les « lois Grenelle et leurs territorialisations », la loi hôpital santé territoire.... Par ailleurs en 2010, les élections régionales ont institué une nouvelle mandature qui a conduit le nouvel exécutif régional à faire évoluer les modalités de conduite et de réflexion de la révision.

Sur un autre plan, la structuration progressive du territoire régional en « territoires de projet ¹ » était porteuse de dialogues constructifs pour faire converger les différentes échelles d'action publique vers un projet partagé. Sa traduction dans le document régional d'aménagement était nécessaire pour conforter ces démarches de projets de territoires, fragilisées par les évolutions législatives en cours.

Avec un SRADT, ayant évolué en « SRADDT - Notre Région à 2030 », avec un deuxième « D » pour renforcer le caractère **durable** de l'aménagement et du développement régional, le processus de révision a été renouvelé par la délibération du 29 avril 2011.

¹ Ce terme de « territoire de projet », désigne des regroupements volontaires de communes (les agglomérations, les pays, les parcs) autour de projets territoriaux de développement et d'aménagement, avec une montée en puissance de dispositifs d'association de la société civile.

Des lignes directrices et une méthode pour y répondre

Trois lignes directrices guident non seulement la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, mais également l'ensemble des démarches stratégiques qui se construisent en parallèle :

1. l'intégration des exigences posées par les changements climatiques, des risques naturels et industriels sous la double approche adaptation/atténuation ;
2. la prise en compte des inégalités économiques, sociales et territoriales ;
3. la place du développement local, notamment au regard des recompositions territoriales en cours, ce qui suppose une approche territoriale intégrée favorisant les démarches de projet et de participation citoyenne.

Une méthode de révision intégrant les acteurs et croisant les domaines

La méthode adoptée pour la révision, « à livre ouvert », a permis d'associer très largement les acteurs du territoire pour un réel partage de la construction du projet, et de décroiser les domaines et leur approche classique par des interrogations sous forme de controverses au stade du diagnostic et en associant, en interne à l'institution régionale, l'ensemble des directions sectorielles et territoriales en charge des politiques régionales.

De même le CESER a été associé bien au-delà des seules saisines officielles, en amont sur la méthode, et tout au long du processus de révision du SRADDT. En effet, impliqué dans l'ensemble des rencontres et des étapes de la démarche, il a notamment co-présidé les « Rendez-vous du SRADDT » dans la phase diagnostic. L'importance de cette implication se traduit notamment par une auto-saisine afin de rendre un avis circonstancié sur la Charte d'orientations proposée à l'assemblée régionale.

Cette volonté de co-construction s'est enfin traduite par la mise en place d'un comité de pilotage associant largement les collectivités, les acteurs professionnels et la société civile.²

L'articulation avec les démarches à visée prospective a été décidée de manière explicite dans la délibération de révision qui citait non seulement les ambitions de la Région en matière d'infrastructures de transport, et la SCORAN (*Stratégie d'aménagement numérique*), mais également les démarches environnementales, SRCAE (*Schéma Régional Climat Air Energie*), SGB (*Stratégie Globale de la Biodiversité*), SRCE (*Schéma Régional de Cohérence Ecologique*) et SOURCE (*Schéma pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau*) ainsi que les démarches territoriales intégrées : SML (*Stratégie mer et littoral*) et SIMA (*Stratégie Interrégionale du Massif Alpin*), Plan Rhône ou les schémas économiques, désormais intégrés au SRDEII (*Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation*), dont notamment la stratégie régionale d'innovation dite de spécialisation intelligente (SRI S3).

Par ailleurs, la prise en compte du territoire à plusieurs échelles est affirmée par la délibération engageant la révision à trois niveaux : les grands territoires, les territoires de projet et les territoires à enjeux.

Concernant les trois grands territoires (Massif Alpin, vallée du Rhône, Littoral méditerranéen), les stratégies ont été élaborées en parallèle à la révision du SRADDT, et dans le cadre de gouvernance spécifique interrégionale. L'articulation entre les démarches a été assurée par des participations croisées. De fait, la charte régionale propose de ne pas développer d'éléments spécifiques à ces échelles, mais de reprendre explicitement les orientations retenues dans ces démarches de niveau

² Retrouvez parmi les annexes au SRADDT le déroulé du processus de révision (la liste des rencontres conduites, les instances spécifiques créées...)

interrégional. La mise en œuvre des politiques régionales à ces échelles s'inscrit naturellement dans ces cadres. La vigilance de la convergence effective des orientations et de la vision régionale sur ces territoires s'exercera notamment dans le cadre du SRADDT permanent.

Concernant les territoires de projet, si l'objectif de construire des « éco territoires », lieux de convergence de projets sur des bassins de vie locale, en s'appuyant sur les territoires organisés et la société civile reste l'axe de réflexion, les recompositions en cours d'une part, les incertitudes sur les organisations institutionnelles d'autre part et enfin l'importance du processus de métropolisation ont mis en évidence la nécessité de s'assurer que l'ensemble du territoire régional bénéficierait de projets concertés de développement. Cela a notamment conduit à proposer une saison 3 de co-construction du SRADDT, afin de compléter les outils régionaux de mise en œuvre des déclinaisons territoriales, portant sur l'ensemble du territoire et permettant d'adapter le dire régional selon la spécificité des territoires en tenant compte de leur diversité.

Parmi les territoires de projet, les Parcs Naturels Régionaux nécessitent un traitement particulier. En effet, s'ils portent des démarches de projet, souvent porteuses d'innovations sociales voire d'expérimentations - et la Région en est le partenaire institutionnel majeur- étant organisés autour et sur la base d'éléments géophysiques remarquables, ils ne correspondent pas en tant que tels à des bassins de vie et impliquent une vision en tant que telle.

Enfin, les territoires à enjeux d'intérêt régional sont aussi des territoires spécifiques, porteurs de très nombreux enjeux identifiés dans la Charte. Ce sont des territoires encore en devenir, nécessitant des interventions publiques fortes, sans que celles-ci puissent être légitimement portées par une collectivité unique. Ils justifient d'un intérêt régional mobilisant des interventions publiques exceptionnelles, coordonnées, et tendant vers l'exemplarité. Ces territoires font l'objet d'interventions privilégiées pour la mise en œuvre des orientations du SRADDT.

Préparer et impulser l'opérationnalité est l'un des éléments constitutif d'un SRADDT permanent en perpétuelle évolution.

Des enjeux traduits par quatre paris d'aménagement

Le premier travail de révision, lancé en 2009, a été conduit au travers des chantiers portant sur les questions :

- ✓ climatiques, environnementales, énergétiques, eau ;
- ✓ d'économie, emploi formation éducation ;
- ✓ d'inégalités sociales et territoriales ;
- ✓ de services publics et privés à la personne ;
- ✓ de mobilités et de transport, d'urbanisme et d'habitat ;
- ✓ de structuration territoriale.

Ces chantiers ont permis d'approfondir notre réflexion sur les questionnements et la connaissance de la situation régionale, et en particulier à travers d'études portant sur la réalité des inégalités sociales et territoriales ; les impacts du changement climatique sur le grand sud est ; des réflexions prospectives sur l'économie résidentielle et sa place dans les territoires de Provence Alpes Côte-d'Azur ; les mutations nécessaires des entreprises en lien avec les changements climatiques... Ces études, et les diagnostics réalisés par les démarches environnementales, ont permis d'alimenter les controverses de la « saison 1 » de la révision. Cette méthode a permis d'élaborer le diagnostic stratégique prospectif et d'identifier quatre défis pour l'aménagement du territoire régional, base du schéma.

COMMENT REVISER :

LE DEROULE, UNE DEMARCHE POUR UN DOCUMENT CO-CONSTRUIT.

Le SRADDT n'est pas un document prescriptif. Il fonde sa légitimité sur son appropriation par les acteurs du territoire, les modalités et la spécificité participative de son élaboration. C'est pourquoi la co-construction du SRADDT de Provence Alpes Côte d'Azur est l'un des principes majeurs de son élaboration.

Pour cela, la Région a mis en place les conditions d'un dialogue avec les habitants, les institutions et les partenaires socio-économiques, tout au long du processus de révision et à tous les échelons territoriaux.

Les instances du processus de révision.

Deux instances ont été spécifiquement mises en place pour la révision du SRADDT : un Comité de Pilotage Partenarial et un conseil scientifique.

Par ailleurs, la participation au processus de révision a tout particulièrement impliqué les instances déjà organisées de la société civile, à savoir le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) et les conseils de développement, ainsi que de très nombreuses associations. Enfin l'outil internet a permis de démultiplier l'accès des citoyens à la démarche de révision.

Le Comité de Pilotage Partenarial

Le pilotage du processus de révision et d'élaboration du Schéma a été conduit sous l'autorité d'un Comité de Pilotage Partenarial (COPIL) constitué d'une centaine de membres, collectivités, organismes et établissements publics associés à l'ensemble de la démarche, représentatifs du paysage social et économique régional : Etat, INSEE, conseils généraux, communautés urbaines et d'agglomérations, Etablissements Publics (OIN, SCP du Canal de Provence, RFF, EPF), personnalités qualifiées, chambres consulaires, syndicats, associations, CESER, services et élus régionaux... (cf. liste en annexe).

Le COPIL s'est réuni à chaque étape clef du processus, afin de valider la méthode, le diagnostic, les propositions d'orientations stratégiques (avant-projet de Charte), les propositions de mise en œuvre territorialisées des orientations stratégiques et enfin la prise en compte des amendements suite au processus d'approbation.

Un conseil scientifique spécifique.

Un conseil scientifique du SRADDT a été créé par délibération de la Région (N° 11-1646 du 16 décembre 2011), pour accompagner la démarche de révision. Co-présidé par Laure CASANOVA, géographe à l'Université d'Avignon et Jacques Garnier, économiste, chercheur associé au LEST, il réunit 13 chercheurs et experts, d'horizons divers (cf. liste des membres en fin de document).

La mission de ce conseil scientifique, pluridisciplinaire, définie par la Région, est d'accompagner la démarche, que ce soit par des suggestions, des considérations critiques, des propositions d'orientation ou d'impulsion auprès des instances et équipes en charge de la révision du SRADDT. La distanciation nécessaire du regard scientifique suppose que ce conseil puisse non seulement répondre aux sollicitations du comité de pilotage du SRADDT, mais également s'autosaisir de questions soulevées de leur point de vue par la démarche en cours sur le territoire.

Ce conseil scientifique s'est fixé comme règle de porter un « regard distancé » sur le processus d'élaboration du schéma. Il a apporté une véritable valeur ajoutée au processus de réflexion de

révision du SRADDT, a posé les bases d'une réflexion permettant d'étudier les conditions d'une meilleure synchronisation entre les changements des territoires, et la fabrication ou la conception, des politiques publiques territoriales.

Son travail s'est traduit notamment par la production de contributions thématiques, visant à attirer l'attention du Conseil Régional (alertes), et ont nourri la réflexion et les travaux du schéma. Ces contributions, qui ont donné lieu à des séminaires propres au conseil scientifique, ont été présentées en comité de pilotage, distribuées dans le cadre des RdV du SRADDT, et mis à disposition de tout citoyen intéressé avec possibilité de téléchargement sur le site dédié du SRADDT. Ces contributions sont :

- ✓ « Pourquoi, comment et à quelles conditions mettre en œuvre un « SRADDT permanent » ?,
- ✓ « Regards transversaux du CS sur le diagnostic prospectif »,
- ✓ « Regards distancés du CS sur les enjeux économiques »,
- ✓ « Regards prospectifs du CS sur les enjeux de solidarité »,
- ✓ « Regards croisés du CS sur la métropolisation »,
- ✓ « Regards du CS sur les enjeux du logement et de l'habitat »,
- ✓ « Incrire les territoires de la région dans les opportunités et les contradictions de notre temps ».

Le conseil scientifique a également exprimé des avis autorisés (éclairages) et proposé de débattre sur des sujets choisis de manière partenariale. Il s'est réuni une dizaine de fois en réunions de travail ou séminaires thématiques internes, sur les questions : de la Métropolisation, de l'Economie résidentielle et productive, des solidarités, d'un SRADDT permanent...

Place du CESER et de la société civile

Le CESER a participé à la révision du Schéma depuis son lancement en 2009, notamment dans le cadre des chantiers thématiques, puis à la nouvelle méthode de révision actée en Avril 2011.

Partenaire privilégié du Conseil Régional pour réfléchir et participer au développement économique et social de la région, il est un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions à l'assemblée territoriale, qui par ses avis, rapport et propositions, apporte à l'exécutif régional l'éclairage de la société civile.

Le CESER a participé à la démarche de révision du schéma, tant au travers du Comité du Pilotage (10 représentants) que par son implication dans les « rendez-vous » du SRADDT, de la phase de diagnostic jusqu'aux orientations stratégiques, et par ses avis produits pendant la phase de révision, sur le SRADDT lui-même, et sur les démarches stratégiques en cours d'élaboration dans la même période.

Dans la phase de révision du diagnostic, les représentants du CESER : Marcelle GAY, Jean-Paul LAPORTA, Gilbert CHAUVET, Louis ALOCCIO, André ARNAUDY, ont co-présidé les « Rendez-Vous » du SRADDT aux côtés de Mme Cécile HELLE et de M. Jean-Yves ROUX (les deux vice-présidents qui durant le processus de révision ont eu en charge la Délégation aux Territoires de Projets, à l'Aménagement du Territoire, aux Politiques Territoriales et Contractuelles) avec les deux vice-présidents qui se sont succédés aux Territoires de projets, à l'Aménagement du Territoire et aux Politiques Territoriales et Contractuelles de la Région : Mme Cécile HELLE et M. Jean Yves ROUX, en présence d'Hervé GUERRERA délégué au SRADDT, et de M. Alain HAYOT, Président de la « commission Aménagement et développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et logement » ainsi que de nombreux vice-présidents et conseillers régionaux.

Le CESER a notamment souhaité marquer sa forte implication en rendant, dans le cadre d'une auto saisine (25 juin 2013), un avis d'étape sur les orientations stratégiques (l'avant-projet de charte). Cet avis saluait le travail réalisé dans un contexte marqué par beaucoup d'incertitudes, approuvait les orientations stratégiques et la place réservée à l'entreprise. L'avis réitérait le souhait d'un

schéma plus prescriptif, approuvait la démarche de la Région d'une mise en œuvre opérationnelle du SRADDT et insistait sur la nécessité de pouvoir décliner le dire régional sur des échelles territoriales intermédiaires, tenant compte des besoins des territoires en termes de transport, d'habitat, et d'activités.

Les conseils de développement, représentant la société civile auprès d'un grand nombre de territoires de projets de la région, et leur groupement, « Territoires citoyens », ont participé activement aux réunions de concertation du processus de révision depuis 2011, des « Rendez-vous » du SRADDT- NOTRE REGION A 2030, jusqu'aux « ateliers tests » de la territorialisation infrarégionale fin 2013 à Manosque, Gap et Draguignan.

L'Association Régionale pour le Développement Local en Paca (ARDL), est intervenue sur des questions spécifiques concernant plus particulièrement les Pays, notamment au « Rendez-Vous » de Gap du 9 décembre 2011 sur « les territoires de projet au regard de la réforme territoriale »

Le site internet dédié

Un site dédié **2030.regionpaca.fr** est venu compléter le dispositif de la co-construction en offrant à tous les citoyens un outil accessible, permettant de suivre la révision et ses étapes successives, du diagnostic et à l'élaboration des orientations stratégiques.

En effet, pendant la « saison 1 » de réinterrogation du diagnostic, le site a permis de suivre les « Rendez Vous du SRADDT », en direct et en différé, de réagir, et d'accéder au « dire régional » qui a fondé la démarche de révision. Le suivi en direct a permis de démultiplier l'assistance par rapport aux seuls participants présents physiquement à ces rencontres.

Au cours de la « saison 2 » d'élaboration des orientations stratégiques, il a permis de publier le calendrier des rencontres, mais aussi de donner accès aux versions intermédiaires de l'avant projet de charte, donnant ainsi « corps » à l'ambition de co-construction. Il a aussi été le support de publication des contributions du conseil scientifique.

Une enquête en ligne a été ouverte. Toutefois, le taux de participation n'a pas permis d'en tirer des conclusions significatives.

La « Saison 1 » : La construction du diagnostic partagé avec les acteurs.

La première étape de la révision, ou « Saison I du SRADDT », correspond à l'actualisation du diagnostic. Elle s'est déroulée entre septembre 2011 et janvier 2012, par l'organisation des « Rendez-vous du SRADDT » coprésidés par le CESER et la Région.

Les « Rendez-Vous » du SRADDT

Au nombre de 5, ils se sont déroulés sur l'ensemble du territoire régional en partenariat avec les universités, qui ont accueilli la majeure partie de ces rencontres et associé leurs étudiants aux débats et aux réflexions :

- « Quels enjeux régionaux face aux changements climatiques ? » [CESER André ARNAUDY]
- « 5 millions d'habitants pour quel vivre ensemble ? » [CESER Jean Paul LAPORTA]
- « Nouvelles mobilités, nouvelles solidarités, nouvelles territorialités » [CESER Gilles CHAUVET],
- « Des hommes, des territoires, des économies... quelles convergences ? » [CESER Louis ALOCCIO]

- « Une région méditerranéenne ouverte, confrontée à la mondialisation » [CESER Marcelle GAY]

Chacun de ces « Rendez-Vous » thématiques était animé par un journaliste, retransmis en direct et visible en différé. Alimenté par un dossier exposant les grandes tendances régionales présentées sous forme de données de cadrage, chaque « Rendez Vous » était conduit au travers de sujets controversés, afin de mettre en exergue les problématiques, et surtout de permettre d'ouvrir les questionnements que posent les grandes tendances constatées. L'essentiel du temps était consacré aux interventions issues de la salle.

Ces « Rendez-Vous » ont permis d'actualiser le diagnostic de 2006, et d'identifier les nouveaux enjeux de notre région, à 2030.

L'intervention des représentants du CESER en ouverture de chacun des « Rendez-vous » (disponible sur le site dédié, dans « les Rendez-vous du SRADDT » compte rendu), a contribué à introduire de manière large les débats.

Ces « Rendez-Vous » ont réuni pas moins de 500 participants et se sont déroulés à : Marseille (Hôtel de Région et Université de la méditerranée) ; La Garde - Université du Sud-Toulon-Var ; Avignon, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse ; Aix en Provence (Université Paul Cézanne et Institut d'Etudes Politiques –IEP–).

Les ateliers territoriaux

Deux ateliers territoriaux ont eu pour objet de débattre de manière ouverte sur les conséquences des évolutions institutionnelles et des réformes en cours des collectivités, sur les enjeux d'aménagement et de développement durable du territoire.

« **Métropoles et systèmes métropolitains** », le 10 novembre 2011 à l'Université de Nice Sophia Antipolis, a réuni une centaine de participants, autour des contributions de Michel LUSSAULT et Gilles PINSON respectivement géographe et politiste, ayant participé aux travaux menés par la DATAR « Territoires 2040 ».

« **Territoires de projets au regard de la réforme territoriale** », le 9 décembre 2011 à l'université de la méditerranée - Pôle Universitaire de Gap, a réuni sous forme de deux tables rondes, plus de 90 personnes, dont de nombreux étudiants du site de Gap, des représentants des Pays, PNR, et partenaires institutionnels sur les perspectives du développement local.

Les manifestations labellisées « SRADDT - Notre région à 2030 »

En parallèle à la révision du SRADDT, un certain nombre de stratégies et schémas étaient également en cours d'élaboration. Pour ne pas doubler les offres de débats, mais surtout pour favoriser les croisements de réflexions et d'acteurs, il a été choisi de « labelliser SRADDT » des rencontres conduites dans le cadre de ces stratégies, et d'y porter le débat sur le futur schéma.

Ces manifestations qui ont rassemblé plusieurs centaines de participants, ont permis de croiser les réflexions menées dans le cadre du SRADDT, avec celles d'autres démarches stratégiques sectorielles en cours. Elles ont favorisé les débats sur des enjeux partagés, thématiques ou sectoriels, tels que ceux de la mer et du littoral, de la montagne, de la biodiversité, du climat et de l'énergie, de la ressource en eau, que le SRADDT intègre, en tant que Schéma de mise en cohérence des politiques publiques en niveau régional.

Parmi ces rencontres, qui ont permis d'enrichir de manière croisée les réflexions, on peut citer :

- ✓ Les « Rencontres interrégionales de réflexions prospectives sur le bassin Rhône Saône » au palais des Papes à Avignon
- ✓ Les « Rencontres régionales de la montagne à Saint Jean de MONCLAR
- ✓ Les « Rencontres régionales de la mer et du littoral » à Marseille - Hôtel de Région

A l'issue de cette première phase de concertation avec tous les acteurs du territoire, le « diagnostic partagé » a été proposé au débat, lors d'un Forum de restitution le 10 Février 2012 à Marseille. Le projet de diagnostic révisé a été remis aux participants afin de débattre des grandes évolutions constatés depuis 2006 et des nouvelles spécificités de notre région, sur les plans sociaux, environnementaux et économiques.

A cette occasion, les lignes directrices de la révision ont fait l'objet d'une analyse approfondie par trois spécialistes : Thierry TATONI, professeur en écologie à l'université d'Aix Marseille, également membre du Conseil scientifique du SRADDT, sur le changement climatique ; Hervé GUERY directeur du bureau d'études Compas, sur les inégalités et disparités socio-spatiales ; Laurent BIELICKI, directeur de l'ARDL, sur les problématiques territoriales.

L'accès aux documents et les contributions

L'ensemble des documents de cadrage produits pour l'animation des « Rendez-Vous », des « Ateliers », du « Forum de synthèse », les comptes-rendus des rencontres ainsi que les contributions des acteurs, du CESER et du conseil scientifique, ont été mis en ligne pour être consultables et téléchargeables sur le site dédié de la Région, sous les onglets afférents.

Ces documents de travail, ainsi que ceux constitutifs du SRADDT mis en ligne tout au long du processus d'élaboration, du diagnostic jusqu'au document final ont permis une large consultation et l'appropriation par la société civile, des orientations stratégiques et des moyens de mises en œuvre opérationnelles, à toutes les échelles territoriales.

La « Saison 2 » : La construction itérative des orientations stratégiques

La Saison II a été menée sur le même principe de co-construction que la Saison I, avec les acteurs. Elle a été conduite avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, assurée par le groupement d'études Acadie, selon un déroulé très séquencé :

- ✓ **forum de lancement**, permettant à partir du **diagnostic prospectif** synthétisé en 4 paris, de lancer les pistes pour construire les orientations ;
- ✓ élaboration d'une **première version du projet de Charte (V0)** sur la base d'échanges, au sein de conseils de délégations croisés internes à la Région ;
- ✓ mise en débat dans le cadre de **6 « Rendez-Vous territoriaux »** de la première version du projet de Charte (V0) au regard d'enjeux territoriaux spécifiques ;
- ✓ élaboration de la Charte (V1) intégrant ces premiers travaux
- ✓ organisation de **3 « ateliers d'opérationnalité »**, avec les citoyens, les grands opérateurs les acteurs des territoires ;
- ✓ élaboration de la Charte (V2), présentée au **forum de restitution** du 29 avril 2013, pour un dernier débat et ultimes contributions ;
- ✓ intégration des observations pour « **l'Avant-Projet de Charte** » (V3), présenté à l'assemblée plénière de Juin 2013 ;

Les Rendez-vous territoriaux

Les six rencontres publiques dites « Rendez-vous territoriaux » que la Région a organisées », entre le 14 novembre et le 7 décembre 2012, ont permis de confronter les acteurs socio-économiques à la première esquisse d'orientations stratégiques.

Cette réflexion collective a été menée dans un esprit participatif largement ouvert. Chaque rencontre a permis de questionner les pistes d'orientations présentées au regard d'enjeux de certains types de territoires, balayant ainsi la grande diversité d'espaces du territoire régional.

- ✓ « Espaces à fort enjeu environnemental » 14 décembre à Gap, université d'Aix Marseille
- ✓ « Espaces agricoles stratégiques » 13 novembre à Digne les Bains, IUT de l'université d'Aix-Marseille
- ✓ « Espaces métropolitains et urbains » 23 novembre à Sophia, Université de Nice-Sophia Antipolis Polytech'Nice
- ✓ « Espaces périurbains et économies résidentielles » 30 novembre à Avignon, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse -
- ✓ « Espaces à fort enjeu économique » 5 décembre à la Garde, Université du Sud, Toulon-Var
« Espaces inscrits dans les grands territoires » 7 décembre à Aix en Provence, IEP

Dans le prolongement de la Saison I, les universités ont à nouveau accueilli les réunions de concertation, et le public étudiant, tout particulièrement concerné par l'avenir de la région, a largement participé.

L'expression de chacun et les idées avancées tout au long de ces rencontres, ont permis d'énoncer des propositions sur la manière de répondre aux 4 « parti pris » qui se posent pour la région à 2030 : accueil et solidarités territoriales ; changement de vitesse et de modèle ; innovation, création de richesse et d'emplois ; relations de longue portée. Et cela a ainsi donné la possibilité de mieux identifier les orientations permettant d'accéder aux ambitions fixées pour le SRADDT.

Les ateliers d'opérationnalité

Les trois « ateliers d'opérationnalité », organisés entre décembre 2012 et mars 2013, –« Citoyens » ; « Grands Opérateurs » ; « SRADDT et Territoires »– avaient pour but de tester auprès des acteurs l'opérationnalité, c'est-à-dire la capacité à traduire les orientations stratégiques dans des opérations et actions concrètes contribuant à réaliser la vision à 2030 portée par le SRADDT.

C'est la raison pour laquelle, la Région a souhaité non seulement leur faire partager sa vision de l'espace régional mais aussi, nourrir cette vision de leur connaissance, de leur vécu et de leurs pratiques. Ces ateliers, organisés selon des modalités différentes, outre leur contribution à l'Avant-projet de la Charte, ont permis d'amorcer les réflexions à des échelles territoriales fines, en vue de la saison III du SRADDT, dédiée à la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques.

Le nombre de participants, volontairement limité pour permettre des méthodes participatives de travail réunissait des acteurs de l'aménagement du territoire et des représentants de territoires « organisés » qui ont pu débattre de manière ouverte et constructive, des grands enjeux du territoire régional, et des moyens à mettre en œuvre susceptibles d'y répondre.

1. L'Atelier Citoyen du 8 décembre 2012 reposait sur la sélection de 52 citoyens, tirés au sort, sélectionnés dans un souci de grande diversité (âges, catégorie socio professionnelle, urbains, ruraux..) répartis sur l'ensemble du territoire régional.

L'organisation en 6 tables rondes et 3 niveaux d'échanges (individuel par vote électronique, petits groupes et plénière), permettant de débattre de 3 sujets devant faire l'objet d'un choix collectif après avoir écouté les arguments respectifs des pour et des contres, aux projets proposés. Les 3 projets portaient sur : l'autonomie énergétique (implantation expérimentale de 50 éoliennes dans une petite commune rurale d'un PNR) ; l'accueil le cadre de vie et la mobilité (construction de 700 nouveaux logements dont 50% sociaux en périphérie d'une ville intermédiaire à 30 km d'une métropole); l'agriculture, la consommation de proximité et communes péri-urbaines (arbitrage entre 2 projets de valorisation d'une friche dans une petite ville péri-urbaine d'une grande métropole - salle de concert de musique ou projet d'agriculture de proximité).

Les échanges « parfois vifs, mais toujours très argumentés », ont permis de dépasser les clivages, et d'obtenir un consensus sur des enjeux qui au départ n'étaient pas partagés et de vérifier que le dialogue entre citoyens parfois très opposés sur certains sujets, pouvaient à l'issue du « dialogue social », converger.

2. L'atelier Grands opérateurs du 8 décembre 2013, a permis aux grands opérateurs de la région qui interviennent dans les domaines des infrastructures (port, aéroports, réseaux ferré et routier, réseaux numériques) des grands ouvrages d'aménagement (Canal de Provence), de l'énergie (production, gestion et distribution) de l'environnement (biodiversité, eau) du foncier et de l'immobilier (logement social, promotion immobilière, zones d'activités, Etablissement Public Foncier...), des grands équipements et services (fret-logistique, enseignement, santé, culture, tiers-lieux...) d'exprimer la manière dont ils envisagent de coopérer à la mise en œuvre effective des orientations du SRADDT.

Cette journée a constitué un temps de travail commun entre la Région et les grands opérateurs, pour articuler les stratégies et les modes d'intervention, afin d'améliorer la capacité collective de réponse. Les participants étaient réunis dans des petits groupes de travail thématiques, animés par un représentant ou un binôme de l'équipe projet du SRADDT. Les 4 groupes de travail ont permis de débattre aux différentes échelles territoriales, de mixer les opérateurs et les points de vue, d'orienter la discussion sur des enjeux d'aménagements :

- ✓ des métropoles attractives et solidaires, ancrées dans le territoire régional
- ✓ la qualité de vie dans les nouvelles proximités
- ✓ la maîtrise de l'artificialisation des sols
- ✓ la transition énergétique et écologique

Des questions essentielles ont été abordées : Quelle solidarité entre les métropoles et les espaces moins denses de la région ? Le SRADDT doit-il proposer une vision régionale des proximités ? Quels principes et leviers pour mieux maîtriser l'artificialisation des sols ? Quelles recommandations pour relever le défi de la transition énergétique ?

3. L'Atelier SRADDT et Territoires du 5 mars 2013 a réuni les représentants des territoires « organisés » (Pays, Communautés d'agglomérations ou de Communes, Parcs Naturels Régionaux et Nationaux...), qui à leur échelle, contribuent à façonner le territoire régional et dont l'implication est nécessaire à la mise en œuvre des orientations du SRADDT. Sur la base d'une première esquisse de la Charte, cette rencontre a permis de préciser : les convergences des orientations du SRADDT avec les stratégies et les actions des collectivités, d'ouvrir sur des modalités de coopération et de coordination, ainsi qu'à des principes communs d'aménagement à différentes échelles.

La dimension territoriale de l'aménagement et du développement durable, qui est très importante dans l'articulation de la Charte du SRADDT et les territoires, a pu être abordée de manière approfondie avec leurs représentants. En effet, dans la mesure où la Charte intègre la question des systèmes métropolitains et celle des proximités à réinventer, que pour les 3 grands territoires leurs stratégies, leurs modes de gouvernances et modes contractuels existants constituent le socle opérationnel, il était nécessaire d'aborder la question des déclinaisons territoriales des orientations de la Charte qui restaient à construire, pour toutes les autres échelles territoriales.

Parmi les propositions échangées quant au niveau d'exigence du SRADDT, et la valeur ajoutée régionale, on peut citer certaines réflexions et propositions : jusqu'où doit aller le SRADDT pour pouvoir se traduire concrètement sur les territoires ? Comment le SRADDT doit-il poser les grands principes de l'aménagement régional ? Comment définir les grands équilibres régionaux en matière d'économie, de consommation de l'espace et des ressources ? Quelles modalités de travail entre la Région et les territoires à moyen et long terme ?...

L'Avant-projet de Charte

Cette deuxième étape de la co-construction du Schéma a permis d'élaborer un « Avant-Projet de Charte », qui a été présenté à la plénière du Conseil Régional en Juin 2013. Le choix de l'institution de présenter à l'exécutif régional un « Avant-projet » illustre bien la démarche volontariste de concertation de la Région à tous les niveaux, en soumettant aux élus un projet non encore finalisé, afin qu'ils puissent réagir en amont sur des propositions d'orientations, qui engagent l'avenir de la région et de ses habitants, les futures politiques publiques régionales et celles menées avec ses partenaires, que ce soit dans le cadre du CPER ou des futures programmations des fonds européens.

C'est également dans cet esprit que la Région a souhaité pousser plus avant le processus de concertation et de co-construction, afin que le Schéma puisse accompagner de manière opérationnelle tous les acteurs du territoire, et s'articuler de manière concrète avec leurs projets de développement. C'est l'objet de la saison III du SRADDT.

La « Saison 3 » : L'opérationnalité, penser la mise en œuvre

C'était l'enjeu de la Saison III du SRADDT où la Région, toujours en partenariat, a étudié les moyens de mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations stratégiques du SRADDT et de relever les paris de la Charte.

Cette étape a été l'occasion de solliciter par courrier, durant l'été 2013, les partenaires institutionnels, de rencontrer durant le 4^{ème} trimestre les Conseils Généraux, afin de débattre de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques de l'« Avant-Projet de Charte » et des grands projets considérés comme structurants à leur niveau, pour le territoire régional. Il s'agissait également de tester la mise en œuvre opérationnelle du Schéma, au moyen d'une approche territorialisée par un « maillage » innovant du territoire régional.

Les contributions des collectivités, organismes et établissements publics

Associés tout au long de la démarche à travers le comité de pilotage partenarial et les rencontres, ils ont été saisis officiellement par courrier du Président de la Région, sur la base de l'avant-projet de charte acté par l'Assemblée plénière, pour y réagir et communiquer leurs documents de planification et projets impactant l'aménagement régional.

De nombreux partenaires ont répondu et ont transmis leurs propositions dans les domaines des transports, des énergies renouvelables, de la gestion des ressources, de l'habitat, de l'économie... et de projets structurants.

Une quarantaine d'institutions ont adressé leur contribution à la Région parmi lesquelles différents services de l'Etat, la Métropole de Nice Côte d'azur, des communes (Arles, Barcelonnette, Marseille, Toulon), les Chambres de Commerce et d'Industrie (Pays d'Arles, Vaucluse, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes), la Chambre de Commerce et d'industrie Régionale, l'autorité portuaire du port Toulon Provence, l'Agence de l'eau, GDF SUEZ, le Parc national de Port Cros, les Conseils généraux... Toutes ces contributions laissent à voir la diversité des acteurs qui ont souhaité participer à l'élaboration du SRADDT et l'intérêt qu'il suscite.

Ces contributions ont permis d'améliorer le projet de charte tant dans ses orientations que dans ses leviers et cartographies. Elles ont également contribué au contenu du cahier sur les principes et méthodes de mise en œuvre. Enfin elles alimenteront, notamment par leurs projets, la territorialisation prévue.

Les rencontres avec les départements

Des rencontres spécifiques à chacun des départements a permis de débattre des orientations du SRADDT et des contributions des Départements, et pour ceux concernés, de la DRA du Val de Durance. Chacune de ces rencontres a permis de mieux identifier : les spécificités de chacun des départements ; d'aborder la question des modalités de coopération Région-Département ; les enjeux partagés avec les orientations du SRADDT....

Elles se sont tenues :

- ✓ Le 30 octobre 2013 pour les Alpes de Haute Provence ;
- ✓ Le 18 novembre pour les Hautes Alpes ;
- ✓ le 19 novembre pour le Vaucluse ;
- ✓ le 5 décembre pour les Bouches du Rhône ;
- ✓ le 9 décembre pour le Var ;
- ✓ le 16 décembre pour les Alpes-Maritimes.

Les ateliers de territorialisation infrarégionale

Cette Saison III a également été l'occasion d'étudier les modalités d'une mise en œuvre opérationnelle et concertée du Schéma à l'échelle infrarégionale, par l'organisation de rencontres, réunissant les services techniques des Pays, des PNR, les Conseils de développement, les chambres consulaires, certains syndicats mixtes... d'un même périmètre, ou « maille de dialogue ».

Dans le cadre de trois premières réunions expérimentales (Manosque, Gap et Draguignan), la Région a pu engager techniquement le dialogue avec les représentants des territoires et des conseils de développement de la maille, en y associant des représentants du CESER, des chambres consulaires et de l'Etat, ainsi que quelques grands opérateurs particulièrement impliqués dans le territoire objet du dialogue.

Ces « mailles de dialogue territorial » permettant de regrouper des territoires organisés en territoires de projet ou territoires de planifications (Scots, PLU..), et ce premier dialogue technique a permis d'esquisser la déclinaison territoriale des orientations du SRADDT, et de débattre de la convergence sur le territoire des politiques publiques conduites aux différents niveaux.

Ces ateliers étaient doublés d'ateliers de territorialisation du SRCAE, dans ce même objectif de déclinaison des objectifs régionaux de ce schéma et d'en mesurer l'opérationnalité.

Ces ateliers seront à conduire dans les territoires non encore rencontrés, et à prolonger par des fiches territoriales partagées.

Le Processus d'approbation

La consultation des personnes associées

En août 2014, la Région a saisi pour avis sur le projet de SRADDT non seulement les institutions prévues à l'article 4 du décret n°2000-908 du 19 septembre 2000, à savoir les conseils départementaux de la région, le conseil économique et social régional (CESER) et la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire (CRADT), mais également l'ensemble des collectivités territoriales compétentes, établissements et organismes publics associées (au titre de l'article 3 du même décret), déjà consultés dans la phase d'élaboration du projet.

Le projet de schéma régional a été également transmis, pour observations éventuelles, aux deux préfets de région et aux conseils régionaux voisins intéressés.

Dans cette optique ont été envoyés :

- Un courrier pour la consultation des conseils départementaux et du CESER qui ont été largement concertés tout au long du processus de révision.
- Deux courriers plus personnalisés pour la consultation des Conseils Régionaux de Languedoc Roussillon et de Rhône-Alpes (qui n'ont pas du tout été associés jusqu'à présent) et pour les préfets de ces régions.
- Un courrier à destination des autres partenaires afin de les solliciter pour avis et les informer de la possibilité de consulter le SRADDT mis en ligne sur le site internet.
- Un courrier au préfet de Région Provence Alpes Côte-d'Azur pour avis et pour saisir la CRADT.

La consultation a duré 3 mois, du 31 août au 30 novembre 2014 et la CRADT a été saisie le 9 mars 2015.

179 organismes ont donc été consultés pour avis ou observations, 51 avis ont été reçus en réponse, dont 5 hors délais donc non recevables.

Parmi les 46 avis recevables, 40 étaient favorables. En conséquence, avec les 133 avis non reçus réputés favorables, cette consultation a abouti à 173 avis favorables, avec ou sans observations. De plus 2 avis non sollicités ont été reçus.

Chacun des avis reçus a été joint à la mise à disposition du public.

Chaque avis a fait l'objet d'une lettre de réponse, et pour ceux comportant des observations, un second courrier sur les modalités de leur prise en compte.

Enfin, la Région a modifié le projet de SRADDT pour intégrer le plus largement possible ces contributions, sans remettre en cause l'équilibre général du projet.

L'évaluation environnementale

Le projet de SRADDT a été soumis à une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-17 du code de l'environnement (CE). L'évaluation environnementale des plans et programmes, démarche nouvelle instituée en mai 2012, est une démarche d'aide à la décision qui contribue au développement durable des territoires. Réalisée sous l'autorité du maître d'ouvrage, elle vise à rendre plus lisibles pour le public les choix opérés au regard de leurs éventuels impacts sur l'environnement.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et son évaluation environnementale ont donné lieu à l'avis de « l'autorité administrative de l'État compétente en matière environnementale », usuellement appelée « Autorité environnementale ». L'Autorité environnementale (Ae) est le Préfet de région qui s'appuie, pour élaborer cet avis sur la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Les contributions de l'Agence régionale de santé (ARS), des préfets de département (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse), ont été sollicitées conformément aux dispositions de l'article R.122-21 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale du schéma, définie par l'article R.122-20 du code de l'environnement :

- expose les objectifs du plan ou schéma et décrit son articulation avec les autres documents de planification avec lesquels il doit être compatible

- décrit l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- examine les motifs pour lesquels le plan a été retenu au regard de solutions de substitution raisonnables ;
- analyse les incidences notables de la mise en œuvre du plan, en prenant en compte les effets cumulés, et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, et en particulier sur les sites du réseau Natura 2000 ;
- présente successivement les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ainsi que des éléments sur l'analyse des résultats de son application ;
- expose les modalités de suivi de l'application du plan en précisant les indicateurs et échéances retenus ;
- comprend un résumé non technique.

La Région a formulé un mémoire en réponse, dans lequel elle expose les modalités de prise en compte des observations de l'autorité environnementale. Ce mémoire tout comme le rapport environnemental et l'avis de l'Autorité environnementale, ont été mis à la disposition du public.

La mise à disposition du public

A l'issue de la phase de consultation institutionnelle, le projet de SRADDT a été mis à disposition du public, en application de l'article 5 du Décret n°2000-908 du 19 septembre 2000. Cette mise à disposition a été précédée, d'un avis de mise à disposition publié dans deux journaux régionaux (toutes les éditions locales de La Provence et de Nice Matin) et affiché dans l'ensemble des communes de la région 8 jours avant son démarrage.

Cette mise à disposition s'est tenue du lundi 23 mars au lundi 25 mai 2015, sauf jours fériés, dans les lieux suivants :

- pour la région : Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- pour le département des Alpes de Haute-Provence (04) : Conseil départemental des Alpes de Haute de Provence, mairie de Digne les Bains, mairie de Barcelonnette, mairie de Castellane et mairie de Forcalquier
- pour le département des Hautes-Alpes (05) : Conseil départemental des Hautes-Alpes, mairie de Gap et mairie de Briançon
- pour le département des Alpes-Maritimes (06) : Conseil départemental des Alpes-Maritimes, mairie de Nice et mairie de Grasse
- pour le département des Bouches-du-Rhône (13) : Conseil départemental des Bouches du Rhône, mairie de Marseille, mairie d'Aix-en-Provence, mairie d'Arles et mairie d'Istres
- pour le département du Var (83) : Conseil départemental du Var, mairie de Toulon, mairie de Brignoles et mairie de Draguignan
- pour le département du Vaucluse (84) : Conseil départemental de Vaucluse, mairie d'Avignon, mairie d'Apt et mairie de Carpentras

Pendant la durée de cette mise à disposition, un exemplaire du dossier a été déposé dans chacun des lieux précités, où le public a pu en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture.

Il comprenait, les documents suivants :

- Préambule
- Diagnostic Prospectif

- La Charte : les orientations d'une politique d'aménagement durable du territoire régional
- Principes et méthodologie de mise en œuvre
- ANNEXE 1 : Déroulé de la révision du SRADDT
- ANNEXE 2 : Ambitions pour les Transports et Déplacements
- Evaluation environnementale
- Avis de l'autorité environnementale
- Mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale
- Avis des personnes associées, dont
- Avis de la CRADT et du CESER

Il était accompagné d'un registre sur lequel le public a pu consigner ses observations.

Le dossier était également consultable sur le site Internet de la Région et sur le site dédié au SRADDT :

regionpaca.fr
2030.regionpaca.fr

Les observations et propositions pouvaient être adressées par mail à l'attention du Président de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, pendant toute la durée de la mise à disposition, à l'adresse suivante : mcdp@regionpaca.fr.

Une seule observation, sous forme de contribution, a été reçue, ne nécessitant pas de nouvelles évolutions par rapport à celles prévues pour la prise en compte de la consultation des personnes associées et de l'évaluation environnementale

LA COMPOSITION DES INSTANCES SPECIFIQUES DU SRADDT

La composition des instances détaillée ci-après est celle qui a été mise en place à la relance, en avril 2011, du processus de révision du SRADDT. Elle a naturellement évolué avec les évolutions ou renouvellement de présidence, vice-présidence, direction... des institutions et organismes concernés, et en tenant compte de la constitution de nouveaux territoires de projet (communautés d'agglomération et PNR).

LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

ELUS REGIONAUX

Monsieur Michel VAUZELLE, Président de Région
Monsieur Jean-Yves ROUX, Vice-président
Monsieur Patrick ALLEMAND, Vice-président
Madame Annick DELHAYE, Vice-présidente
Monsieur Joël GIRAUD, Vice-président
Madame Mireille PEIRANO, Vice-présidente
Monsieur Jean-Louis JOSEPH, Vice-président
Madame Pascale GERARD, Vice-présidente
Monsieur André ASCHIERI, Vice-président
Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-présidente
Madame Cécile HELLE, Vice-présidente
Monsieur Bernard MOREL, Vice-président
Madame Gaëlle LENFANT, Vice-présidente
Monsieur Jean-Yves PETIT, Vice-président
Madame Anne-Marie HAUTANT, Vice-présidente
Monsieur Jean Marc COPPOLA, Vice-président
Monsieur Hervé GUERRERA, Conseiller régional délégué au SRADDT
Madame Marie BOUCHEZ, Conseillère régionale
Madame Christine NIVOU, Conseillère régionale
Madame Fatima ORSATELLI, Conseillère régionale
Monsieur Alain HAYOT, Conseiller régional

SGAR

Monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général aux Affaires Régionales

DREAL

Madame Anne-France DIDIER, Directrice générale

INSEE PACA

Monsieur Renan DUTHION, Directeur régional

DRAAF PACA

Monsieur Jean-Marie SEILLAN, Directeur

CESER

Monsieur Gérard BONNET, Président
Monsieur Jean-Paul LAPORTA
Monsieur Pascal NICOLETTI
Monsieur Alain BACINO
Monsieur Benjamin KABOUCHE
Monsieur Patrick BLANES
Monsieur Daniel TOURLAN
Monsieur Jacky MARCOTTE
Monsieur Pierre ALBARRAZIN
Monsieur Bernard PRUNIAUX
Monsieur Guy PARRAT

CONSEILS GENERAUX

Monsieur Eric CIOTTI, Président du Conseil Général des Alpes Maritimes

Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil Général du Vaucluse

Monsieur Gilbert SAUVAN, Président du Conseil général des Alpes de Haute Provence

Monsieur Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil général des Bouches du Rhône

Monsieur Horace LANFRANCHI, Président du Conseil général du Var

Monsieur Jean-Yves DUSSERRE, Président du Conseil général des Hautes Alpes

COMMUNAUTES URBAINES

Monsieur Eugène CASELLI, Président de Marseille Provence Métropole

Monsieur Christian ESTROSI, Président de Nice Côte d'Azur

COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS

Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monsieur Hubert FALCO, Président de la Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée

Monsieur Claude VULPIAN, Président d'Arles, Crau, Camargue

Monsieur Patrick CESARI, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président de Dracénie

Monsieur Georges GINESTA, Président de la Communauté d'Agglomération de Fréjus - Saint Raphael

Madame Magali GIOVANNANGELI, Présidente de Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Madame Marie-Josée ROIG, Présidente de Grand Avignon (COGA)

Monsieur Christian GONNET, Président de Ventoux Venaissin (COVE)

Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Président du Pays Pôle Azur Provence

Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'Agglomération Berre Salon Durance - AgglopoLe Provence

Monsieur René RAIMONDI, Président de la Communauté d'Agglomération Ouest et San Ouest de l'Etang de Berre

Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPEM)

URM

Monsieur Jean-Pierre VERAN, Maire de Cotignac

EPF PACA

Madame Claude BERTOLINO, Directrice générale

SAFER

Monsieur Alain SABONNADIÈRE

AROHLM

Monsieur Bernard OLIVER

OIN EUROMEDITERRANEE

Monsieur Guy TEISSIER

OIN PLAINE DU VAR

Monsieur Pascal GAUTHIER, Directeur Général

SCP CANAL DE PROVENCE

Monsieur Bruno VERGOBBI, Directeur

RFF

Monsieur Marc SVETCHINE, Directeur régional

PAYS

Monsieur Christian LAURENS, Président du Pays Grand Briançonnais

Monsieur Bernard MOLLING, Président du Pays A3V

Monsieur Mickaël LATZ, Président du Pays Provence Verte

Monsieur Jean François SIAUD, Président du Pays Une Autre Provence

Monsieur Bernard BARTOLINI, Co-président du Pays DignoIs

Monsieur Jean ARNAUD, Co-président du Pays Dignois
Monsieur Jérôme DUBOIS, Président du Pays de Haute Provence
Monsieur Noël ALBIN, président du Pays des Paillons
Madame Chantal EYMEOD, Présidente du Pays SUD
Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Président du Pays d'Arles
Monsieur Jean THAON, Président du Pays de la Vésubie
Monsieur Robert VELAY, Président du Pays Vallée d'Azur Mercantour
Monsieur Alain DURAND, Président du pays Gapençais
Monsieur Jacques BONTE, Pays Durance Provence
Monsieur Jean Philippe MARTINOD, Président du Pays Sisteronais Buech

PNR

Monsieur Jean Louis JOSEPH, Président du PNR du Luberon
Monsieur Bernard CLAP, Président du PNR du Verdon
Monsieur Marc DAUNIS, Président du PNR Préalpes d'Azur
Monsieur Roland DARROUZES, Président du PNR des Alpilles
Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Président du PNR Camargue
Monsieur Yves GOIC, Président du PNR du Queyras
Monsieur Hervé RASCLARD, Président du PNR des Baronnies

SCOT

Monsieur Jean Pierre LELEUX, Président du SCOT Ouest Alpes Maritimes
Monsieur Alain CORTADE, Président du SCOT Grand Avignon
AGENCES D'URBANISME
Monsieur Claude VALETTE, Président de l'AGAM
Monsieur Robert BENEVENTI, Président de l'AUDAT
Monsieur Louis NEGRE, Président de l'ADAAM
Monsieur Christian GROS, Président de l'AURA
Monsieur Jean CHORRO, Président de l'AUPA

ARPE

Madame Annabelle JEAGER, Présidente
Monsieur Claude HOLYST, Directeur

UNIVERSITES

Monsieur Emmanuel ETHIS, Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Monsieur Yvon BERLAND, Président de l'Université d'Aix-Marseille
Monsieur Christian DUVAL, Président de l'IEP Aix en Provence
Monsieur Marc SAILLARD, Président de l'Université du Sud - Toulon Var
Madame Frédérique VIDAL, Présidente de l'Université de Nice Sophia Antipolis

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Monsieur Jacques GARNIER, Président
Madame Laure CASANOVA, Co-présidente

PERSONNALITES COMPETENTES

Monsieur Jean Claude LABRANCHE, Syndicaliste
Monsieur Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre
Monsieur Jean HORGUES DEBAT, Président de l'ADRETS
Monsieur Philippe LANGEVIN, Professeur d'Université
Monsieur Jérôme DUBOIS, Professeur d'Université, Directeur IUAR
Monsieur André CHANZY, INRA Avignon (changement climatique et territoires)
Monsieur Frédéric RYCHEN, Professeur d'université, membre du groupe de travail territoires 2040
Monsieur André ARNAUDY, Président PRIDES services
Monsieur Henry ETCHEVERRY, Président délégué de l'Association régionale des territoires citoyens
Monsieur Jean Claude JUAN

CHAMBRES CONSULAIRES

Monsieur Dominique ESTEVE, Président de la CCIR PACA
Monsieur André PINATEL, Président CRA

Monsieur André BENDANO, président CRM

SYNDICATS

Monsieur Charles PELLOTERI, CFDT

Monsieur Jeannot FELDEN, UNSA

Monsieur Patrick PARRA, CFDT UD 13

Monsieur Patrick PIERONI, Secrétaire départemental adjoint de la CFDT

Monsieur Richard PEDDITZI, CGT

Monsieur Richard GHIS, FSU

ASSOCIATIONS

Monsieur Bernard GINER, FSPVA

Madame Blandine TOMAS, CIDF

Madame Catherine BODY, CIDF

CABINET DU PRESIDENT

Monsieur José MATTEI, Directeur de cabinet

Monsieur Michel Philippe BARET, Conseiller du Président

SERVICES REGION

Monsieur Thierry COQUIL, Directeur Général des Services

Madame Alix ROCHE, Directrice Générale Adjointe

Monsieur Thierry COQUIL, Directeur Général Adjoint par intérim

Monsieur Philippe CICHOWLAZ, Directeur Général Adjoint

Monsieur Thierry FELLMANN, Directeur Général Adjoint

Madame Christelle PRIOUX VIDAL, Directrice Générale Adjointe

LES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Co Présidents :

Jacques GARNIER
Economiste
Chercheur associé LEST

Laure CASANOVA
Géographe,
MCF de Géographie -Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Membres

Christine VOIRON-CANICIO,
Professeur de Géographie - Université de Nice Sophia Antipolis

Manon LAMBERT
CRESS PACA

Thierry TATONI
Biodiversité
Docteur en Sciences
Professeur d'Université

Jean Philippe DE PLAZAOLA
INSEE PACA

Rémy BELLE
DIRRECTE PACA

Jacques BOULESTEIX
Astrophysicien
Chercheur

André CHANZY
Chargé de recherches
INRA

Philippe LANGEVIN
Economiste
Maître de conférence

Hélène REIGNER
Chargée de Recherche
IFSTTAR

Roseline KANTOR ARNAUD
Economiste

LISTE DES CONTRIBUTIONS REÇUES des personnes associées

Structure	Date Réception
Département des Alpes Maritimes	12/08/2013
Métropole Nice Côte d'Azur	14/08/2013
Syndicat Mixte Pays d'Arles	20/08/2013
Châteaurenard (commune)	27/08/2013
Etat	28/08/2013
Arles (commune)	02/09/2013
Etat (DATAR Alpes)	04/09/2013
Agglomération Provence	20/09/2013
Mairie de Brignoles Communauté de communes Comté de Provence	20/09/2013
Syndicat mixte pour la création et le suivi du SCOT Sud Lubéron	20/09/2013
Parc National Port Cros	27/09/2013
Communauté de communes cœur du Var	27/09/2013
Parc National Port Cros	27/09/2013
Agence de l'eau	30/09/2013
Barcelonnette (commune)	30/09/2013
CCI du Pays d'Arles	01/10/2013
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	01/10/2013
Etat (SGAR)	01/10/2013
Pays Serre-ponçon Ubaye Durance (S.U.D)	01/10/2013
Ports Toulon Provence (Syndicat Mixte)	01/10/2013
Ville de Marseille	01/10/2013
Système Electrique Sud Est	08/10/2013
GDF SUEZ	09/10/2013
Etat (DREAL)	14/10/2013
Mairie de Toulon	15/10/2013
CCI Pays d'Arles	29/10/2013
CCI Alpes de Haute Provence	29/10/2013
CCI Vaucluse	29/10/2013
Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence	29/10/2013
Département du Var	29/10/2013
Département du Vaucluse	29/10/2013
Lycée Professionnel A. JAUFFRET	29/10/2013
Mairie de Six Fours les Plages	29/10/2013
Toulon Autorité Portuaire Port Toulon Provence	29/10/2013
CCI Hautes Alpes	04/11/2013
CCI Marseille Provence	04/11/2013
CCI Nice	04/11/2013
CCI Régionale PACA	04/11/2013
Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues	04/11/2013
Etat (DREAL)	25/11/2013
Communauté d'Agglomération Marseille Provence Métropole	25/11/2013
Département des Bouches du Rhône	26/11/2013
Département des Hautes Alpes	26/11/2013
Mairie de Marseille	06/12/2013
Département des Alpes de Haute-Provence	15/01/2014

LISTE DES AVIS REÇUS des personnes consultées

Récapitulatif des avis reçus

179	organismes consultés pour avis ou observations
52	avis reçus en réponse, <i>dont 5 hors délais donc non recevables et 2 avis reçus non sollicités</i>
47	avis recevables dont
	6 avis défavorables
	41 avis favorables
132	avis non reçus réputés favorables

Soit un total de **173 avis favorables, avec ou sans observations**

Liste des avis reçus

- Avis du CESER
- Avis de la CRADT
 - **Département des Bouches du Rhône**
 - Commune de Martigues
 - Commune d'Aix en Provence
 - Commune de Salon de Provence
 - Commune d'Arles
 - Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
 - Communauté d'agglomération Rhône-Alpilles-Durance
 - Communauté d'agglomération Agglopôle Provence
 - Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
 - Communauté d'agglomération du Pays de Martigues
 - Communauté urbaine Marseille Provence Méditerranée
 - Parc Naturel Régional de Camargue
 - Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence
 - Syndicat mixte du Pays d'Arles
 - *Syndicat Mixte Etang de Berre (GIPREB) pour info non recevable*
 - *Commune d'Aubagne pour info non recevable*
- **Département du Var**
 - Conseil Général du Var
 - Commune de Six-Four les Plages
 - Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée
 - Communauté de communes Cœur du Var
 - Parc Naturel Régional du Verdon
 - Parc National de Port Cros
- **Département des Alpes-Maritimes**
 - Conseil Général des Alpes-Maritimes
 - Commune de Mandelieu-la-Napoule
 - Communauté de communes du Pays des Paillons
 - Communauté d'agglomération de la Riviera Française
 - Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
 - Métropole Nice Côte d'Azur

- **Département du Vaucluse**
 - Commune d'Avignon
 - Commune d'Apt
 - Commune de Bollène
 - Commune de Sorgues
 - Communauté d'agglomération du Grand Avignon
 - Communauté de communes du Pays d'Apt Lubéron
 - Parc Naturel Régional du Luberon
 - Syndicat Mixte Comtat Ventoux
 - *Conseil Général du Vaucluse* *pour info non recevable*

- **Département des Alpes de Haute Provence**
 - Conseil Général des Alpes de Haute Provence
 - Commune de Castellane

- **Département des Hautes Alpes**
 - Conseil Général des Hautes Alpes
 - Communauté de communes du Briançonnais

- **Chambres consulaires**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
 - Chambre des Métiers des Alpes-Maritimes
 - *Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, pour info non recevable*

- **Etablissements et organismes publics**
 - Etablissement Public Foncier
 - EPA Eco Vallée Plaine du Var
 - Université d'Aix-Marseille
 - Agence Régional de Santé *pour info non recevable*

- **Agences d'urbanisme**
 - Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix
 - Agence d'Aménagement des Alpes-Maritimes

- **Régions et Préfectures de région voisines**
 - Région Rhône-Alpes
 - Région Languedoc Roussillon
 - Préfecture de Région Languedoc Roussillon

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

POLE PLANIFICATION STRATEGIQUE ET DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Direction de la Prospective et de la Démocratie de Proximité
Mission SRADDT CPER démocratie de proximité

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Groupement d'études ACADIE :

Acadie/Energie demain/MRS Partners/Planète publique